

Outils-nous contre les violences basées sur le genre

Livret de formation

3



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



JUPREC

JUSTICE, PRÉVENTION, RÉCONCILIATION

UN PROJET DU CONSORTIUM



ASF
Canada



Auteurs des textes

Maïmouna Dioncounda DEMBÉLÉ

Responsable Prévention
des Violences Basées sur le Genre

Correction de textes

Aly TOUNKARA

Partenaires de l'implémentation du volet**prévention basée sur le genre du projet JUPREC**

APDF (Ségou), AJM (Mopti), WILDAF (Tombouctou), GREFFA
(Gao), ASSAFE (Bamako) et EFFAD (Kidal).

Alvaro Diego HERRERA, Ph. D.

Chargé de projet et spécialiste en égalité
entre les femmes et les hommes – CECL

Helène LAGACÉ

Spécialiste en égalité entre
les femmes et les hommes – CECL

Édition graphique

Smartmedia

Histoire de vie

« Comment la prise en charge sauve des vies »

Batoma est une jeune victime de mariage précoce et forcé. Elle a osé pour la première fois raconter son histoire lors d'une séance communautaire organisée par l'un des partenaires du projet JUPREC sur les Violences Basées sur le Genre.

Batoma a participé à la séance de sensibilisation sur invitation d'une Facilitatrice Communautaire. Après deux participations, c'est avec beaucoup d'émotions qu'elle a décidé de prendre la parole pour partager son histoire.

« **Le mariage forcé est une pratique atroce** qui n'a que des inconvénients ... J'ai moi-même été victime. Mes parents m'ont donné en mariage forcé à mon cousin lorsque je n'étais âgée que de 14 ans. Pendant 3 ans, la violence a fait partie de mon quotidien. Comme je n'acceptais aucune relation sexuelle avec le monsieur, sa famille l'a convaincu de me forcer et de me battre quotidiennement pour que je cède. Après plusieurs tentatives de fugues et la torture physique dont j'étais victime, je suis revenue chez mes parents. Je n'avais goût à rien et voulais juste divorcer. Il a refusé le divorce et a promis que je mourrais célibataire si je ne veux pas de lui. Mon père qui m'a forcée regrette son acte mais c'est trop tard. Ma famille très démunie ne pourra pas prendre les charges que peuvent occasionner un divorce et mon père tient à sauvegarder les liens de parentés ».

Batoma donnait l'image d'une fille psychologiquement traumatisée et physiquement affaiblie. Après la séance de sensibilisation, l'Experte Communautaire l'a écoutée et informée des services disponibles. Elle voulait juste divorcer.

Sa famille a été contactée pour échanger sur les biens fondés d'un divorce au risque de perdre leur fille. Cette démarche était surtout pour avoir l'acceptation et le soutien de sa famille pendant la procédure de divorce.

Batoma a bénéficié d'une prise en charge psychosociale chez ASSAFE avant d'être référée à APDF pour la prise en charge juridique et l'assistance judiciaire. Les deux organisations sont partenaires du JUPREC.

Batoma participe aujourd'hui à toutes les activités de prévention des violences basées sur le genre dans son quartier. Lors d'une récente rencontre, elle affirmait se sentir mieux « Si j'avais connu le programme JUPREC plutôt, je n'aurais pas subi autant d'atrocités. Je vous remercie de me redonner espoir et je trouve que votre travail est vraiment plus qu'important. Vous n'imaginez peut-être pas la portée de vos actions mais **vous me sauvez la vie.**

Merci ».

Elle a commencé à apprendre la couture chez APDF. Après une formation de 4 mois, l'ONG la dotera d'un kit composé de machine, de tissu et d'un peu d'argent pour lancer sa propre affaire. L'agent d'ASSAFE continue de faire le suivi.

Les violences basées sur le genre :
Formes, causes et conséquences

S'il y a une chose que de nombreuses femmes partagent, sans distinction de catégorie sociale :

- Pauvres • Riches • Analphabètes • Intellectuelles

C'est la **VIOLENCE !**

Que ce soient des coups et blessures, une mutilation, un viol, un mariage célébré trop tôt ou toute autre forme de violence dont sont victimes les filles et les femmes, les violences ont toutes une même caractéristique. Ce sont des actions dirigées contre les femmes et les filles simplement du fait de leur sexe. **Ces actes de violence exposent les femmes à des sévices physiques, corporels, sexuels, psychologiques et économiques.**

Dans le monde,

- Selon les estimations mondiales de l'OMS, **35% des femmes**, soit près d'une femme sur trois, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles **de la part de leur partenaire** intime ou de quelqu'un d'autre au cours de leur vie.
- Presqu'une femme sur trois en couple a subi des violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire intime.
- Pas moins de **38 % du total des meurtres de femmes** sont commis par des partenaires intimes.

Plusieurs problèmes se manifestent plus fréquemment chez les femmes violentées par leur partenaire :

- 2 fois plus de **risque de dépression** ;
- 16% de **risque d'avoir un enfant de faible poids** à la naissance ;
- 2 fois plus de **risque d'avortement** ;
- Dans certaines régions, 1.5 fois plus de **risques de contracter le VIH** ou des infections **transmises sexuellement.**

Source : Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes, OMS, 2013.

Au Mali,

- 20% de fillettes entrent en union avant l'âge de 15 ans et 50% des jeunes filles entrent en union avant l'âge de 18 ans.
- 44% de femmes sont victimes de violence domestique.
- 84 % des filles de 0-14 ans ont déjà subi l'excision (Nord non inclus) (Enquête Nationale sur le Phénomène de l'Excision, 2009).

En 2002, le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille a commandité une étude sur les violences faites aux femmes. Cette étude a identifié une vingtaine de formes de violences faites aux femmes.

L'étude a conclu que toutes les femmes maliennes sont victimes au moins de l'une de ces formes de violence identifiées. Il est admis que les hommes sont également soumis aux actes de violences du sexe opposé mais dans une proportion beaucoup moindre comparativement aux femmes. Ces dernières en souffrent plus à cause des valeurs patriarcales qui leur accordent un statut social plus faible et moins valorisant.



Ce livret abordera donc la problématique des violences dont sont victimes les femmes et filles (violences basées sur le genre) et les solutions possibles.

Plus concrètement, il s'agira de :

- Présenter les violences basées sur le genre, incluant les violences spécifiques à l'égard des femmes et filles ;
- Identifier les catégories et les formes de violences dont sont victimes les femmes et les filles ;
- Identifier quelques causes et conséquences des violences faites aux femmes et filles ;
- Proposer quelques pistes de solutions pour la prévention et la prise en charge.

Qu'est-ce que la violence basée sur le genre ?

La violence basée sur le genre est la violence dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme en raison de son genre. Autrement dit, frapper une femme parce qu'elle est une femme, est une forme de violence basée sur le genre. Les rapports hommes / femmes étant la plupart du temps régis par une relation de pouvoir inégale où les hommes ont un rôle social dominant, ce sont les femmes qui sont le plus souvent les victimes de ce type de violence.

La Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) la définit comme « tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des préjudices ou des souffrances physiques ou psychologiques et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée ».

Il y a six grandes catégories de VBG qui sont :

- les violences sexuelles,
- les violences physiques,
- les violences émotionnelles et psychologiques,
- les pratiques traditionnelles nuisibles,
- les violences socio-économiques,
- les violences institutionnelles.

Quelques formes de violence par catégorie :

Les violences sexuelles

Tout acte sexuel, commentaire ou avance d'ordre sexuel non voulu, ou tout acte de trafic de personnes par l'usage de la force, contrainte ou menace, par toute personne quelle que soit sa relation avec la victime, et ce, dans tout contexte.

Exemples des violences sexuelles

- Viol / Viol conjugal ;
- Exploitation sexuelle ;
- Abus sexuels ;
- Harcèlement sexuel ;
- Traite des personnes ;
- Esclavage sexuel ;
- Prostitution forcée ;
- Proxénétisme ;
- Mutilations génitales féminines ;
- Abus de rapport sexuel ;
- Attouchements sexuels forcés ;
- Grossesse forcée.

Les violences émotionnelles et psychologiques

Elles sont sous une forme verbale ou non-verbale. On parle de violence psychologique lorsqu'une personne adopte une série d'attitudes et de propos visant à dénigrer et à nier la façon d'être d'une autre personne. Ces paroles ou ces gestes ont pour but de déstabiliser, de blesser l'autre, ou de la forcer à acquiescer un comportement qu'elle ne souhaite pas.

Par contre, dans la violence psychologique, il ne s'agit pas d'un dérapage occasionnel mais d'une façon d'être en relation qui se répète de manière continue. **C'est nier l'autre et le considérer comme un objet.**

Exemples des violences émotionnelles et psychologiques

- Injures ;
- Dénigrement ;
- Espionnage ;
- Humiliation ;
- Manipulation ;
- Attaques verbales ;
- Scènes de jalousie ;
- Contrôle des activités ;
- Tentatives d'isolement des proches et des amis pouvant aller jusqu'à la séquestration ;
- Paroles insultantes et abaissantes ;
- Faire circuler des rumeurs dénigrantes ;
- Sabotage ;
- Attouchements sexuels forcés ;
- Grossesse forcée ;
- Ne pas parler ni répondre à l'autre ;
- Hurler sur l'autre ;
- Infidélités ;
- Refuser les visites de la famille ;
- Insulter les parents de l'autre ;
- Associer sa femme au manque de chance ;
- Ne pas écouter l'autre ;
- Se désintéresser de la grossesse et du futur de l'enfant ;
- Refuser une paternité ;
- Refus d'avoir des rapports sexuels avec sa femme sur une longue période.

Les violences physiques

Cette catégorie de violences est la plus visible et inclue notamment les coups, blessures, fractures, etc. Parmi cette catégorie, il convient de mentionner **la violence domestique**.

La violence domestique également désignée violence familiale ou violence conjugale est une forme de violence liée au genre. Elle survient quand un partenaire intime ou un membre familial ou ex-partenaire ou un conjoint utilise un modèle de comportements abusifs - violence physique, coercition, menace, intimidation et abus des règles pour maintenir l'autre partenaire sous son pouvoir et contrôle. Elle survient aussi dans le cadre des relations familiales entre adultes et enfants. Les violences sexuelles peuvent aussi être commises dans un contexte de violence domestique.

Exemples des formes de violence physique

- Cracher ;
- Gifler ;
- Mordre ;
- Pincer ;
- Bousculer ;
- Ligoter ;
- Battre ;
- Les coups et blessures ;
- Mutilation génitale ;
- Battre les enfants ;
- Bruler les organes génitaux ;
- Refuser un traitement médical ;
- Jeter des choses sur l'autre personne ;
- Meurtre :
 - Etouffer ;
 - Etrangler ;
 - Poignarder.

Les pratiques traditionnelles nuisibles

Au Mali, les communautés héritent de différentes pratiques culturelles en lien avec les relations femmes-hommes. Ces pratiques le plus souvent ont pour but de maintenir la femme sous domination et ainsi garder le pouvoir chez les hommes. Ces violences sont généralement acceptées par les communautés et considérées comme des normes devant régir la vie en société et les relations sociales.

Exemples de pratiques traditionnelles nuisibles

- Mariage forcé / précoce ;
- Mutilations Génitales Féminines / Excision ;
- Lévirat (épouser la femme de son frère après son décès) ;
- Sororat (épouser la sœur de sa femme après le décès de cette dernière) ;
- Bruler le sexe de la femme pour soigner l'infertilité ;
- Le rapt ;
- Empêcher les filles et les femmes d'aller à l'école, au travail ou à accéder à d'autres espaces en dehors de la maison ;
- Gavage (donner des aliments nutritifs à une fille pour accélérer sa croissance) ;
- Rites de veuvages dégradants ;
- Interdits alimentaires qui affectent négativement la santé de la mère, du fœtus ou du nourrisson ;
- Pratiques nuptiales néfastes pour la santé ;

Violences institutionnelles

La violence institutionnelle est une violence commise par des personnes au sein d'une institution ayant autorité sur des personnes particulièrement vulnérables. Il s'agit de toute action commise, ou toute absence d'action, qui cause à l'individu une souffrance physique ou psychologique inutile et/ou qui entrave son évolution ultérieure.

Les institutions intègrent à différents degrés les normes et les règles qui régissent les sociétés dans lesquelles elles évoluent. Étant donné que dans aucune région du monde l'égalité des droits sociaux, économiques et juridiques existent entre les hommes et les femmes, les rapports de genre au sein des organisations tendent à reproduire les inégalités qui existent dans l'environnement externe.

Exemples de violences institutionnelles

- Inégalités par rapport à l'accès et le contrôle sur les ressources et bénéfiques, notamment :
 - Les revenus ;
 - La terre ;
 - L'éducation, la santé et autres services sociaux ;
- Lois discriminatoires ;
- Non-respect des instruments juridiques ratifiés par le pays ;
- Violence à l'égard des détenues ;
- L'humiliation des victimes de violence ;
- La résistance ou négligence à donner des services aux personnes en fonction de leur genre ou de leur condition.

Violences économiques

Elles se manifestent de plusieurs manières mais dans tous les cas de figure il s'agit de retirer à la femme son autonomie, de faire en sorte qu'elle n'ait pas de marge de manœuvre si elle manifeste des velléités de liberté ou de séparation. Le cas le plus classique est la dépendance économique de la femme victime de violence, dont les activités ne sont pas reconnues car considérées comme naturelles et obligatoires pour la femme, et qui n'a pas de revenus propres. Les violences économiques peuvent également être des violences institutionnelles.

Exemples de violences économiques

- **Contrôle** de l'ensemble des ressources par les hommes au sein du ménage ;
- **Opposition** des hommes à l'exercice de toute activité salariée par leurs femmes ;
- Refus d'inscrire les enfants -notamment les filles- à l'école ;
- Refus de reconnaître à une **femme veuve** tous ses droits ;
- Refus des hommes de **faire participer les femmes aux prises de décisions** familiales ou publiques ;
- Négliger les besoins de la famille ;
- Refus de donner de l'argent à la femme pour pouvoir satisfaire ses propres besoins et ceux des personnes à sa charge (enfants, parents âgés, etc. ;
- **La fuite de responsabilité** de la part du chef de ménage ou chef de famille ;
- **Répudiation** ;

Au-delà de ce qui vient d'être décrit, différentes approches et classifications existent et des formes de violence peuvent se retrouver dans plus d'une catégorie.

Les causes des violences basées sur le genre

Comme dans plusieurs pays, les valeurs et les coutumes au Mali s'appuient sur des sociétés patriarcales dans lesquelles l'autorité religieuse, économique, politique et sociale est détenue par les hommes.

Cette perception qui fait de l'homme le sexe dominant détenant tous les pouvoirs de décisions se trouve à la base des pratiques violentes plus ou moins acceptées par la conscience populaire.

Les causes des violences basées sur le genre sont culturelles, sociales, juridiques, politiques et économiques et il faut travailler sur toutes ces dimensions pour éliminer ces formes de violence.

Causes culturelles

- Socialisation liée au genre qui considère la supériorité des hommes sur les femmes comme étant naturelle ;
- Valeurs donnant aux hommes des droits de propriété sur les femmes et les filles ;
- Coutumes matrimoniales (prix de la mariée, dot) ;
- Acceptabilité de la violence comme moyen de résolution des conflits ;

Causes juridiques

- Niveau de connaissance juridique peu élevé chez les femmes ;
- Une législation lacunaire ;
- Manque de formation et d'attention de la part de la police et de la justice à l'égard des femmes et des filles.

Causes politiques

- Sous-représentation des femmes aux postes électifs et nominatifs où des décisions qui affectent les femmes sont prises ;
- Sous-représentation des femmes dans le domaine des médias (absence d'information appropriée) et les professions juridiques et médicales (manque de sensibilisation et d'outils de dépistage et de protection) ;
- Méconnaissance de la gravité de la violence domestique ;
- Conception de la famille comme sphère privée ne relevant pas du contrôle de l'Etat (banalisation des VBG/Impunité) ;
- Risque de toucher au statu quo / aux préceptes religieux ;
- Organisation insuffisante de la part des femmes pour constituer une force collective politique ;
- Conflit socio-politique.

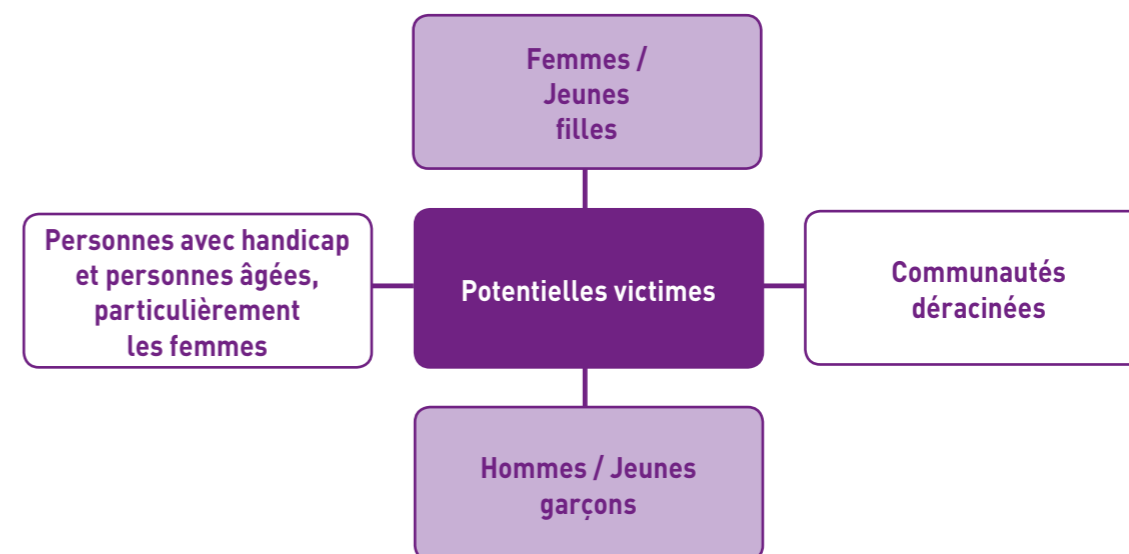
Causes économiques

- Dépendance économique des femmes ;
- Accès et contrôle limité aux facteurs de production incluant la terre ;
- Accès et contrôle limité aux crédits ;
- Écart salarial entre les hommes et les femmes.

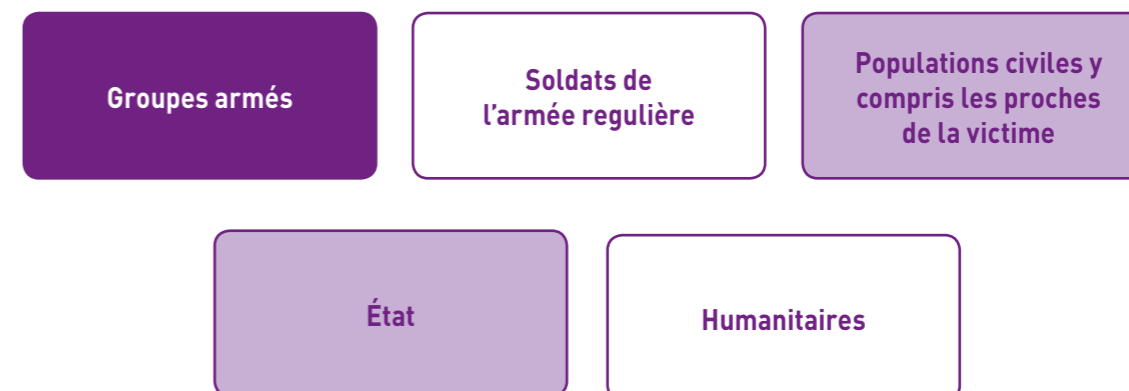


Les auteurs et les victimes

Les potentielles victimes



Les potentiels auteurs



Les conséquences des VBG

Les violences basées sur le genre (VGB) influent sur la santé et le bien-être des victimes, de leur famille et communauté. Elles entraînent un coût humain et économique élevé, entravent le développement et ont un impact négatif sur les relations sociales.

Conséquences physiques

- Blessures et fracture ;
- Grossesse non désirée et fausse couche ;
- Avortement provoqué ;
- Mortalité maternelle et infantile ;
- Infertilité ;
- Sourdité et cécité ;
- Perte de mobilité ;
- Contraction des ITS (Infections Transmissibles sexuellement) et /ou du VIH / Sida ;
- Dépendance à la drogue / Prostitution.

Conséquences psychologiques

- Etat dépressif / culpabilité / honte ;
- Sentiment d'être inutile / solitude ;
- Trouble du sommeil ;
- Inquiétude permanente ;
- Idées ou tendances à se suicider ;
- Comportement autodestructeur ;
- Dépendance à la drogue / Prostitution.

Conséquences économiques

- **Coûts sanitaires**, au niveau de justice, et des mesures de protection ;
- **Absence du travail** en raison de maladie, incapacité de travail durable ou chômage des longues durées ;
- **Manque de confiance en soi** pour assumer des activités génératrices de revenus.

En plus de la victime directe, les violences basées sur le genre ont des conséquences néfastes sur la famille et la communauté entière.

Impact sur la famille :

- Divorce et séparation, entraînant souvent des problèmes socio-économiques tels que le manque de ressources de la survivante pour élever les enfants ;
- Effets sur les enfants ayant été témoins des violences familiales, qui, devenus adultes, ont tendance à reprendre les schémas de violence inculqués depuis leur enfance ;
- Stigmatisation ou rejet de la part des communautés ;
- Baisse de la productivité du membre abusé.

Impact dans la communauté :

- Création d'un environnement pauvre ou absent de mécanismes de sécurité sociale et traditionnelle ;
- Acceptation de la violence comme le seul moyen de résoudre les conflits ;
- Expansion de toute forme de violence basée sur le genre ;
- Faible productivité ;
- Fracture dans les liens de confiance au sein de la communauté.

Comment prévenir les violences basées sur le genre ?

Prévenir les violences basées sur le genre, c'est intervenir à plusieurs niveaux (familial, communautaire et national) et développer une synergie d'actions permettant aux acteurs et actrices de conjuguer leurs efforts.

Les actions de prévention

Niveau familial

- Ecouter **et croire** les enfants quand ils ou elles parlent de violence ou se disent victimes des violences ;
- Favoriser le **dialogue** et la **résolution pacifique** des conflits ;
- Stopper et **dénoncer la violence** dès sa première manifestation ;
- Favoriser plus **d'égalité au sein de la famille** entre les femmes et les hommes et les filles et garçons, notamment en facilitant la scolarisation autant des filles que des garçons et en encourageant un partage des tâches domestiques entre les hommes et les femmes et entre les garçons et les filles au sein du ménage.

Niveau communautaire / communal

- Renforcer le **dialogue communautaire** à travers des rencontres, des discussions et des échanges sur les violences pour les identifier, dénoncer et prévenir ;
- Encourager la mise en place d'un **système de veille et d'alerte précoce** dans les communautés les plus touchées, fondées, sur la dénonciation et la prise en charge des cas de VBG ;
- **Sensibiliser et éduquer** les populations sur les droits des femmes et des filles ;
- **Soutenir les engagements et initiatives communautaires** qui visent à lutter contre les violences basées sur le genre ;
- Veiller sur **l'application effective des engagements internationaux et nationaux** de protection des droits des femmes et de l'enfant ;
- Vulgariser les textes relatifs aux droits des femmes et des enfants.

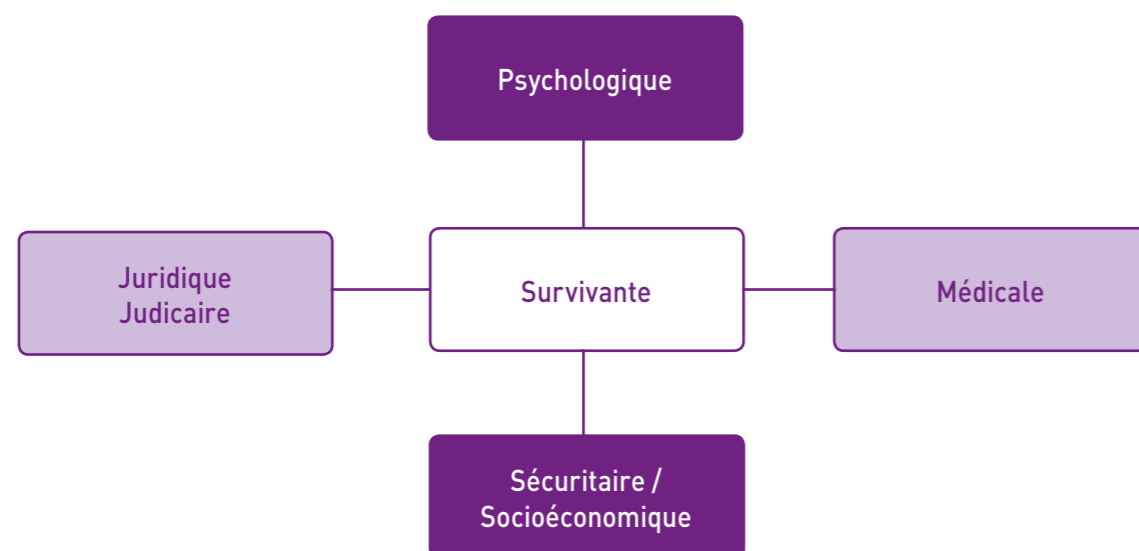
Niveau national

- **Promouvoir la scolarisation des filles** et initier des programmes d'éducation non-formelle pour les autres membres des communautés ;
- Promouvoir **l'éducation sexuelle** dans les écoles afin de mieux préparer les adolescents et adolescentes à leur vie future ;
- Construire un **partenariat efficace avec les médias** pour la promotion des droits humains, notamment des droits des femmes ;
- **Sensibiliser les groupes de femmes**, les leaders d'opinion, les réseaux de communicateurs traditionnels, les hommes politiques et les leaders communautaires à l'importance et les bienfaits de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Encourager les parlementaires** à un changement législatif en votant des lois spécifiques de lutte contre les VBG.

La prise en charge des victimes de VBG

Pour que la prise en charge soit efficace, elle doit être globale et centrée sur la survivante. Cette prise en charge comprend: l'assistance médicale, psycho-sociale, juridique et judiciaire, socio-économique.

L'assistance est de la compétence et de la responsabilité de l'Etat avec l'appui d'autres organisations non étatiques. Pour que la prise en charge soit effective et efficace, il est indispensable d'identifier la chaîne des premiers secours (Système de référencement). Il faut alors connaître les acteurs et actrices (structures) qui interviennent dans votre région / cercle ou communes et leurs capacités. Le projet JUPREC et ses partenaires de mise en œuvre sur le terrain interviennent dans la prévention, l'appui juridique et l'assistance judiciaire. Vous trouverez leurs contacts dans le livret 4.



Que pouvez-vous faire ?

En tant qu'Expert-e-s Communautaires, Facilitatrices et Facilitateurs Communautaires ou autres personnes ressources dans votre village ou quartier, vous êtes la porte d'entrée de la prise en charge.

Votre rôle est d'écouter et d'orienter les victimes.

Cette phase d'écoute a pour but de soulager les victimes en leur faisant savoir que vous les croyez, que ce qui leur est arrivé n'est pas un cas isolé et que cela n'a rien de normal, les assurer que des structures compétentes ont la capacité de leur venir en aide et que vous allez les orienter vers ces structures. Lors de l'écoute, il est indispensable de prendre en compte les éléments suivants :

- La confidentialité et le respect : ne pas poser des questions invasives et ne jamais faire sentir aux survivant-e-s qu'elle est coupable de la violence subie ;
- Identifier les désirs, besoins et capacités des survivant-e-s ;
- Traiter les survivant-e-s avec dignité, traiter chaque personne d'une manière digne et indépendante de l'origine, de l'appartenance ethnique, de la religion ou d'autres circonstances de l'incident ;
- Comprendre, discuter et informer les survivant-e-s sur les services disponibles dans leur région, tout en respectant leur libre choix ;
- Fournir des informations et gérer les attentes, assurer le référencement et l'accompagnement.

Quelques conseils pratiques pour une bonne écoute et orientation

Vous êtes dans l'accompagnement psychologique, l'entretien avec le-la survivant-e doit se faire en tête-à-tête dans un endroit calme et discret.

- Bien accueillir le-la survivant-e, être chaleureux-se, se montrer disponible ;
- Faire preuve d'une attitude centrée sur le-la survivant-e ;
- Assurer sa sécurité en trouvant un endroit où il / elle est à l'abri du bourreau ;
- Se présenter, adopter une attitude, un comportement de soutien et mettre la personne en confiance ;
- Lui dire que tout ce qu'elle dira ne sera pas divulgué et que personne d'autre dans le village ne le saura sans sa permission ;
- Rester calme et accorder toute son attention à la personne ;
- Ecouter sans bousculer ;
- Poser des questions simples et claires sans jugement ;
- Faire part des services disponibles dans sa zone (associations, centres d'écoute, police, gendarmerie, centres de santé, service social ...)
- Lui parler du rôle de chacun dans la prise en charge et leurs capacités à l'aider ;
- Lui laisser le temps de réfléchir et prendre ses propres décisions ;
- Garder son contact et faire un suivi régulier ;
- Après sa décision, référencer la personne vers une structure de prise en charge et faire le suivi auprès de la structure pour que la prise en charge soit complète.



Femme leader qui prend la parole à Bamako pendant les 16 jours d'activisme 2018.

À ne pas faire

- Ne pas juger ce que la personne vous dit, ne pas en rajouter ;
- Ne pas demander au-la survivant-e de répéter l'histoire de la situation de violence, surtout s'il s'agit d'un cas de violence sexuelle.
- Faire autre chose, parler à quelqu'un d'autre pendant que la personne parle ou regarder ailleurs ;
- Ne pas vous laisser distraire ou perturber par des événements extérieurs ;
- Ne pas lui couper la parole tout le temps pour avoir des réponses. Poser des questions de compréhension après son récit ;
- Ne pas blâmer le-la survivant-e « que faites-vous encore avec cet homme, pourquoi vous êtes-vous habillée de la sorte, dehors si tard et seule ! ... » ;
- Ne pas culpabiliser le-la survivant-e « qu'avez-vous bien pu faire pour en arriver là ? ».
- Ne pas lui dire quoi faire ; ne pas décider à sa place. Votre rôle est de l'écouter et l'informer, non pas de décider à sa place ;

La ramener dans l'environnement de violence en disant que pour des raisons sociales et/ou à cause de vos liens avec l'auteur, lui dire que vous ferez la médiation pour la stabiliser dans le foyer.

Pour que la réhabilitation des survivant-e-s soit complète, il faut que la prise en charge soit multisectorielle. La prise en charge multisectorielle permet d'éviter que le-la survivant-e ne se retrouve dans un autre cas de violence ou que le premier ne se reproduise.

Un schéma classique de prise en charge multisectorielle comprend les éléments suivants :

- L'identification du-de la survivant-e ;
- L'écoute ;
- La mise en confiance ;
- La prise en charge d'urgence ;
- La mise à disposition de l'information juridique ;
- Le signalement à la police, à la gendarmerie ou au parquet du tribunal ;
- L'assistance judiciaire ;
- L'évaluation de la situation personnelle de la survivante et celle de son environnement familial et communautaire ;
- La mise en place d'un projet de vie ;
- La mise en œuvre des actions du projet de vie ou du plan d'intervention ;
- La réinsertion de la personne dans un cadre de vie en dehors de la famille et des parents si celle-ci est contre ou n'est pas encore suffisamment engagée à la protection des survivant-e-s ;
- Le suivi de la personne et de son cadre de réinsertion.

Qu'est-ce que le violentomètre et à quoi ça sert ?

Pour que la prise en charge soit efficace, elle doit être globale et centrée sur la survivante. Cette prise en charge comprend : l'assistance médicale, psycho-sociale, juridique et judiciaire, socio-économique.

L'assistance est de la compétence et de la responsabilité de l'Etat avec l'appui d'autres organisations non étatiques. Pour que la prise en charge soit effective et efficace, il est indispensable d'identifier la chaîne des premiers secours (Système de référencement). Il faut alors connaître les acteurs et actrices (structures) qui interviennent dans votre région / cercle ou communes et leurs capacités. Le projet JUPREC et ses partenaires de mise en œuvre sur le terrain interviennent dans la prévention, l'appui juridique et l'assistance judiciaire. Vous trouverez leurs contacts dans le livret 4.

Mesure

Il est divisé en trois phases différenciées par une couleur.

Jaune : Il est préventif. Il inclut la violence psychologique et émotionnelle. Il souligne quand la violence va certainement croître. Les actions sont aussi communs que le mensonge, l'humiliation, chantage, faire circuler des mensonges sur l'autre ...

Rose : Indique que **c'est le temps de réagir** et ne pas se laisser détruire. L'alerte est quand vous vous faites pincer, bousculer, insulter, menacer, Il est temps d'agir avant tout autre type d'agression physique ...

Rouge : la phase la plus dangereuse pour l'intégrité physique de la personne. C'est une alerte pour une aide professionnelle, il est là quand il y a des menaces de mort, les abus sexuels, le viol ou la mutilation.

À ce moment-là le violentomètre suggère que les victimes demandent de l'aide immédiate d'un professionnel parce que, dans les cas extrêmes, pourrait être tuées par leurs partenaires.

En fonction de l'impact sur la personne des actes, la violence suit une échelle de 0 à 30 points soit des violences les plus banales aux violences les plus visibles.

La finalité est que les femmes connaissent et identifient les situations de violence dans une relation dès les premiers signes et les informer sur les services disponibles dans leurs régions. Enfin, les inciter à ne pas hésiter à demander de l'aide aux structures compétentes.

Nous vous proposons le violentomètre du JUPREC à la page suivante du livret.

Violentomètre JUPREC



Outillons-nous contre les violences basées sur le genre

Livret de formation **3**



Affaires mondiales Canada / Global Affairs Canada



JUPREC
JUSTICE, PRÉVENTION, RÉCONCILIATION
UN PROJET DU CONSORTIUM



Le projet JUPREC bénéficie de l'appui financier du gouvernement du Canada, par l'entremise d'Affaires mondiales du Canada.



EFFAD
Eduquer Former les Femmes un Appui au Développement
Région de Kidal



ASSOCIATION DES JURISTES
MALIENNES

